

L'an deux mille dix neuf et le quinze avril à dix huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes «Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du 2^{ème} étage du Château de Blou, à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Conseil communautaire :	27	Date de convocation :	09 Avril 2019
Membres en exercice :	27	Date d'affichage :	11 Avril 2019
Membres présents :	20	Secrétaire de séance :	Daniel TESTON
Membres absents (y compris les procurations) :	7		
Nombre de procurations :	1		
Membres qui ont pris part aux votes : (y compris les procurations)	21		

Délégués Titulaires	Présents	Délégués Titulaires	Présents	Délégués Titulaires	Présents	Délégués Titulaires	Présents
Commune de BARNAS		Commune de LALEVADE D'ARDECHE		Commune MONTPEZAT SOUS BAUZON		Commune de ST CIRGUES DE PRADES	
LAURENT Joël	X	BOUDART Sébastien	Excusé	CHAMBON Daniel	X	PALLOT Thierry	X
Commune de BURZET		FARGIER Karine	Excusée	PAJOT HELLEBOID Ch.	X	Commune de ST PIERRE DE COLOMBIER	
TEYSSIER Geneviève	X	ORIVES Eric	X	Commune de PEREYRES		FARGIER Gérard	X
Commune de CHIROLS		Commune de LA SOUCHE		MEJEAN Hervé	Excusé	Commune de THUEYTS	
TEYSSIER Raoul	X	ALBALADEJO Thomas	X	Commune PONT DE LABEAUME		CHAPUIS Pierre	X
Commune de FABRAS		Commune MAYRES		BOULONI Christian	X	DESVIDEAUX Christiane	X
Cédric D'IMPERIO	X	PONTIER Roland	X	VEYRENC Yves	X	TESTON Daniel	X
Commune de JAUJAC		Commune de MEYRAS		Commune de PRADES			
GORRIS Bruno	X	ROBERT Karine	Excusé	DALVERNY Jérôme	X		
LEYNAUD Aurélie	Procuration R. SOULELIAC	LHOPITEAU Eric	Excusée	HENNACHE M. Hélène	Excusée		
SOULELIAC René	X			VALETTE Alain	X		

Administratif : Michel DECHAUD, Sophie BOTTONI, Emmanuelle AILLOUD

1. Compte de gestion 2018 :

Le Président propose d'approuver le compte de gestion 2018 établi par la trésorerie de Thueyts, et conforme au compte administratif de la CDC. Celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité.

2. Compte administratif 2018 :

Pierre CHAPUIS, Vice Président délégué aux finances, prend la présidence de séance et Cédric D'IMPERIO quitte momentanément la salle. Il propose d'approuver le compte administratif 2018 :

Section de Fonctionnement :

Recettes : 6 625 358.58 € (y compris report 2017)

Dépenses : 4 878 605.74 €

soit un excédent de : 1 746 752.84 €

Section d'Investissement :

Recettes : 5 693 772.15 €

Dépenses : 6 154 640.35 € (y compris report 2017)

soit un déficit de : 460 868.20 €

Reste à réaliser :

Dépenses : 496 124.95 €

Recettes : 407 207.89 €

soit un déficit des RAR de : 88 917.06 €

soit un besoin de financement en investissement de 549 785.26 €

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité.

Cédric D'IMPERIO reprend la présidence de séance.

3. Affectation de résultat 2018 :

Considérant la sincérité des restes à réaliser présentés ci-avant, l'excédent de fonctionnement et les résultats d'investissement, le Président propose d'affecter :

- la somme de 549 785.26€ au compte 1068 en investissement

- la somme de 1 196 967.58€ au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité.

4. Taux taxes locales 2019 :

Pour l'année 2019, le Président propose de maintenir pour la 4^{ème} année consécutive les 4 taux de la fiscalité directe locale à l'identique de 2016 sans aucune augmentation, ce qui permet de maintenir un niveau de recettes suffisant grâce à l'augmentation des bases (valeurs locatives + volume) :

Taxe d'habitation : 11.15 %

Taxe foncière bâti : 2.25 %

Taxe foncière non bâti : 17.96 %

Cotisation foncière des entreprises : 29.49 %

On constate toutefois une baisse d'environ 100 000 euros des recettes prévisionnelles (FPIC et CFE notamment). **Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité.**

5. Taux taxe enlèvement des ordures ménagères 2019 :

Le Président propose de conserver pour les quatre zones les taux de 10%, 11%, 12% et 13% à l'identique de 2018 (pas d'augmentation depuis 2016). Il précise que les augmentations liées au coût de traitement sont compensées par l'optimisation des collectes et l'augmentation des valeurs locatives. Le produit attendu pour 2019 s'élève à 1 100 788 € et permet de couvrir l'ensemble du service (collecte et traitement).

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

6. Redevance Enlèvement des Ordures ménagères 2019 :

Le Président propose de reconduire les tarifs 2018 à l'identique, sans augmentation pour 2019 au vu des contrôles effectués. **Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.**

7. Budget primitif 2019 - Budget principal :

Le Président présente au Conseil communautaire le détail du Budget Primitif 2019 du budget principal avec les propositions de dépenses et recettes. Il fournit toutes les explications nécessaires, avec le détail des services en section de fonctionnement et des opérations en section d'investissement.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2019 qui s'équilibre :

- . en section de fonctionnement à la somme de 6 926 971.58 € en dépenses et en recettes,
- . en section d'investissement à la somme de 4 557 383.14 € en dépenses et en recettes.

8. Budget primitif 2019 - Budget annexe « Energie photovoltaïque » :

Le Président présente au Conseil communautaire le détail du Budget Primitif 2019 du budget annexe « Energie photovoltaïque » avec les propositions de dépenses et recettes. Il fournit toutes les explications nécessaires.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2019 du budget annexe « Energie photovoltaïque » qui s'équilibre :

- . en section de fonctionnement à la somme de 11 187.00 € en dépenses et en recettes,
- . en section d'investissement à la somme de 886 909.00 € en dépenses et en recettes.

9. Versement d'une avance remboursable du budget principal 2019 vers le budget photovoltaïque 2019 :

Suite à la présentation du BP annexe « Energie photovoltaïque », le Président propose d'entériner l'avance d'un montant de 140 000 € du budget principal vers ce budget annexe. Cette avance confortera la trésorerie de ce budget autonome afin de régler les factures de travaux des entreprises dans les délais impartis et dans l'attente de l'encaissement des subventions et du remboursement de la TVA. Le remboursement de cette avance se fera sur l'exercice comptable 2019. **Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.**

10. Site du Ray-Pic – convention de mandat avec Ardèche Aménagement SDEA :

Le Président rappelle que par délibération du conseil communautaire du 13 février 2019, le conseil a approuvé le projet d'aménagements du site des cascades du Ray-pic. Les financements ont été sollicités. Pour rappel, en 2011-2012, le site d'accueil a déjà été aménagé, mais plusieurs problèmes ont été repérés et persistent : la gestion des toilettes, la gestion des déchets, la surveillance, la signalétique, la sécurisation du sentier. Un nouveau projet a donc été proposé pour un coût estimé à 200 000.00 € HT. Les travaux devraient s'étaler sur 2019-2020. Considérant ce projet et au regard des moyens humains et techniques dont dispose la communauté de communes, le Président propose de faire appel au SDEA, dont le taux de rémunération est de 3.5%, soit 6 763.28 € HT, par la signature d'une convention de mandat. **Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.**

11. Autorisation dépôt permis de construire vestiaires stade Lalevade d'Ardèche :

Par délibération du 27 février 2018, le conseil communautaire a adopté le projet de construction de vestiaires et d'un club house au stade de Lalevade d'Ardèche. Les financements ont été sollicités. Pour rappel l'Etat (DETR) a attribué 142 536.75 €, le Département 105 000.00 €. Le dossier auprès de la région est en cours d'instruction pour un montant de 70 000.00 € (dans le cadre du contrat Ambition Région). La Fédération Française de Football pourrait attribuer 20 000.00 € pour les vestiaires et 20 000.00 € pour le club house. Le bail emphytéotique de 20 ans pour les parcelles du stade concernées a été signé avec la commune de Lalevade d'Ardèche le 07 mars dernier.

Le Président propose d'approuver l'avant-projet détaillé (vu avec la FFF et le club USPHC) et de l'autoriser à signer la demande de permis de construire. La consultation des entreprises pourrait être lancée d'ici l'été et les travaux pourraient débiter à l'automne. **Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.**

12. Groupement de commandes assurances :

Le contrat d'assurances de la CDC (responsabilité civile, dommages aux biens, flotte véhicules) signé en 2015 pour 4 années arrive à échéance le 31/12/2019. Une nouvelle consultation doit être lancée et la CDC, comme en 2015, fait appel au cabinet AFC consultants pour un nouveau contrat de 4 ans (2020 à 2023 inclus). Nous avons proposé de mutualiser la consultation avec les communes qui seraient intéressées. Les communes de Fabras, La souche et Pont-de-labeaume ont souhaité se joindre au groupement de commandes (à l'issue de la consultation chaque commune signera son contrat). Pour les communes, les conditions de AFC consultants sont les suivantes :

800.00 € HT moyennant un forfait fixe par commune et 90% HT des économies réalisées en 2020 par rapport à 2019. Le Président propose d'approuver la convention de groupement de commandes à passer avec les communes intéressées et de l'autoriser le président à la signer. **Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.**

13. Groupement de commande marché travaux de voirie 2019 :

Comme réalisé pour les précédents marchés de travaux de voirie, le Président propose un groupement de commande pour les travaux de voirie 2019, entre la CDC pour les travaux sous maîtrise d'ouvrage CDC et les communes qui le souhaitent pour les travaux sous maîtrise d'ouvrage communale. Cette mutualisation doit permettre d'obtenir de meilleurs prix grâce à de plus gros volumes de travaux. Une convention devra être signée entre les membres, pour désigner le coordinateur chargé de procéder aux opérations de sélection des offres, et le dispositif juridique choisi : autonomie des membres du groupement où chaque acheteur signe un marché à hauteur de ses besoins propres avec l'attributaire commun (formule de droit commun). Les collectivités concernées sont les communes de Saint Pierre de Colombier et Meyras. **Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.**

14. TLS : renouvellement convention Région septembre 2019 à août 2021 :

Le Président rappelle que pour assurer le service de Transport (TLS) Aubenas-Thueyts-Mayres, un partenariat financier avec la Région et la CDC avait été mis en place. L'engagement annuel de septembre 2018 à août 2019, arrivant à son terme (pour les subventions et le marché de transport), nous avons sollicité les différents partenaires Région et Greta sur la poursuite de l'EEP à Thueyts. La Région propose de renouveler son engagement sur deux années (septembre 2019 à août 2021). Le Président propose de solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'organisation déléguée de service de transport interurbain de voyageurs « sept ici » Aubenas Thueyts, ainsi que les financements correspondant pour la période du 01/09/2019 au 31/08/2021, et de l'autoriser à effectuer les formalités de reconduction du marché pour le TLS. Il est précisé que le marché sera conditionné par l'obtention du financement régional et l'accord de la Région pour donner à la CDC la délégation de l'organisation du transport spécifique. Pour un coût annuel de 29 000 €, le financement serait de 20 983 € pour la Région et 8 017 € pour la CDC.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

15. Office du tourisme : tarifs boutique :

L'écomusée et l'office de tourisme à Neyrac disposent d'une boutique pour la vente de différents articles (livres, affiches, articles de soie...). Le Président propose de délibérer sur les différentes modalités et tarifs de vente de ces articles :

- articles faisant l'objet d'un dépôt vente : les tarifs de vente public TTC sont fixés dans la convention annuelle de dépôt vente entre le prestataire et la CDC
- articles achetés puis vendus : le tarif de vente public TTC est fixé par le prestataire sur la facture d'achat.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

16. Regroupement des régies à l'office de tourisme : modification et clôture des anciennes régies :

Pour une meilleure rationalisation et sécurisation des fonds et des agents, le Président propose, d'une part de regrouper les régies des bureaux de l'office de tourisme par la mise en place d'une régie principale Office de Tourisme sur le bureau de Neyrac les Bains, et de clôturer les régies de Jaujac, Lalevade et Thueyts. D'autre part de créer une sous-régie de recettes et d'avances Ecomusée du moulinage de Chirols auprès de la régie principale Office de tourisme bureau de Neyrac les bains (modification de la régie Ecomusée créée en 2018). En outre, une régie principale dédiée à la taxe de séjour a été créée indépendante de la régie OT, car la collecte de la taxe de séjour est assurée par la CDC avec un compte DFT pour les paiements en ligne via la plateforme Nouveaux Territoires Taxe de séjour.

Sur demande de la trésorerie, le Président demande au conseil communautaire de fixer les indemnités de responsabilités des régisseurs pour l'ensemble des régies créées dans tous les services de la CDC (fixées sur la base d'un barème défini par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001). Ces indemnités de responsabilité sont accordées pour les frais que le régisseur est amené à effectuer sur ses propres deniers. Il propose au conseil communautaire le versement annuel de ces indemnités à taux plein 100% pour les régisseurs titulaires, et au prorata du temps passé à exercer la fonction de mandataire pour les régisseurs suppléants.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

17. Création de régies utilisant la dématérialisation des moyens de paiement (CB, virements) :

Le Président expose que la collectivité émet chaque année plus de 2000 factures qui font l'objet d'encaissement auprès des services du Trésor Public. Pour faciliter le paiement et offrir aux usagers des modes de paiement automatisés, comme le paiement par CB, par internet ou le virement bancaire (notamment pour les services enfance jeunesse, tourisme, sports...), la DDFIP propose un dispositif TIPI ou PAYFIP qui peut être mis en place soit à partir de notre site internet soit à partir du portail tipi.budget.gouv.fr. Le Président propose au conseil communautaire de délibérer sur la mise en place du paiement par carte bancaire ou par virement par internet via les dispositifs TIPI ou PAYFIP, d'inscrire au budget notamment les coûts de commissionnement du dispositif, et de l'autoriser à signer les documents nécessaires à ces dispositifs.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

18. Appel à projet Schéma de Randonnée : demande de subvention au conseil départemental :

Suite à la réunion du Bureau du 5 mars dernier, le Président propose de solliciter le conseil départemental au titre de la mise en place de la nouvelle signalétique randonnée (directionnelle, informationnelle et à vocation de la gestion

des usages). Il propose de solliciter le financement maximum de ces signalétiques pour le réseau de sentiers inscrits au PDIPR, sachant que la mise en œuvre pourra être planifiée sur 3 ans.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

19. AJIR (approbation projet jeunesse, convention et plan financement 2019 + sollicite sub CD07 et ANRU) :

Dans le cadre du projet jeunesse 2019 (qui comprend notamment les formations BARFA et babysitting, les séjours « vac ado » et le dispositif d'aide au départ en vacances « sac ado », les différentes animations encadrées par l'animatrice jeunesse), le Président propose de solliciter deux subventions :

- auprès CD07 d'un montant de 10 000 €
- auprès de l'Etat au titre de l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) de 15 000 €.

Ces deux soutiens entrent dans le cadre du projet AJIR (Ardèche Jeunesse Innovation Ruralité). Ces financements ont déjà été sollicités et attribués en 2017 (25 000 €) et 2018 (15 000 €).

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

20. Divers :

Emprunts : le Président informe les élus que dans le cadre de sa délégation, il a lancé une consultation pour 2 emprunts afin de financer les travaux des installations photovoltaïques, rappelant que ce budget annexe a un compte bancaire indépendant du budget principal :

- 200 000 € sur 20 ans correspondant au résiduel à la charge de la CDC (les annuités seront remboursées par le produits de la vente d'électricité)
- 200 000 € sur 1 an dans l'attente du versement des subventions et du remboursement de la TVA.

Séance levée à 20h10.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.